

Ordre du jour de la réunion du conseil municipal du 07 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 7 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel PAGET

Etaient présents : Mmes CASSAN, LABONNE, NICOL, VASSILIEFF, MM. COLLI, GENTILHOMME, GREGOIRE, GUIBERT, PAGET, POUSSARDIN, RAFFY Date de convocation : 02/12/2020 Secrétaire de séance : Alice VASSILIEFF

Approbation du CR du conseil municipal du 17 septembre 2020

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Remboursement au Comité des Fêtes et à la Société de Chasse des frais engagés pour la rénovation du hangar

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remboursement au Comité des Fêtes et à la Société de Chasse des frais engagés pour la rénovation du hangar communal.

Formation des élus et fixation des crédits affectés

Après avoir entendu la présentation du droit à la formation des élus faite par M. le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'allocation d'une enveloppe budgétaire de 4%, valide les orientations en matière de formation et décide que la prise en charge de la formation et des frais qui en découlent sera faite conformément aux règles en vigueur.

Règlement du marché hebdomadaire

M. Le Maire présente les documents relatifs à la nouvelle gestion du marché hebdomadaire. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le règlement interne des exposants, le règlement communal et la délégation du Maire aux référents, acte la mise à disposition gratuite des emplacements et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les arrêtés individuels de chaque commerçant.

Composition de la commission Voirie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la nomination de Denis RAFFY comme vice-président de la commission Voirie
- la participation de Sébastien GENTILHOMME à cette commission voirie
- la présence lorsque nécessaire de Christian POUSSARDIN aux réunions de la commission

Révision loyer logement école

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide l'augmentation du logement école de 479,68 euros à 481,89 euros.

Rythmes scolaires : semaine de 4 jours

Considérant que la majorité des parents souhaite garder leurs enfants à la maison le mercredi et que le retour à la semaine à 4 jours est souhaité à la fois par les enseignants et les communes, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2021-2022.

Blason de la commune

Le Conseil Municipal a fait le choix de se doter d'un blason qui représente la commune et figurera sur tous les documents.

Convention ADS

Considérant que l'absence de réelle concertation et que le côté non équilibré de cette convention pourraient être de nature à entraîner des dysfonctionnements dans la relation Communes - Communauté de communes, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. Le Maire à surseoir à la signature de cette convention et à instruire la possibilité de reprendre l'instruction complète des autorisations d'urbanisme comme c'est le cas dans d'autres communes du territoire.

Répartition des frais du transport scolaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne pouvoir à l'unanimité à M. Le Maire pour signer la convention de répartition des frais relatifs au transport scolaire entre les communes du RPI.

Commune nouvelle

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à contacter les Maires des communes voisines et à engager une réflexion conjointe.

Cession chemin communal

Dans le cadre de la mise en vente de la propriété de M. BEULAGUET, il est demandé à la commune si elle consentirait à rétrocéder une partie du chemin communal qui se trouve entre 2 parcelles. Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette cession mais cela nécessite une étude de faisabilité.

Renouvellement convention internet du Centre de Gestion du Lot

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne pouvoir à l'unanimité à M. Le Maire pour signer cette convention Internet du Centre de Gestion.

Avenant à la convention de délégation de compétence en matière services de transport scolaire avec la Région

La Région a décidé d'indemniser les transporteurs pendant la durée de suspension des services (Mars à Mai 2020) à hauteur de 80% du coût journalier. Pour le service délégué à la commune, il convient de conclure un avenant à la convention de délégation de compétence. Sans une telle contractualisation, La Région rémunérera les services non-exécutés à 50% comme le prévoit la convention. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet avenant et donne pouvoir à M. Le Maire pour le signer.